



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
17 octobre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité, en date du 31 juillet 2008, par laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les 60 jours sur la situation de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le déroulement du processus politique, la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire au Darfour et la question de savoir si les parties respectent leurs obligations internationales. Le présent rapport porte sur la période d'août et septembre 2008 et va jusqu'au début d'octobre.

#### II. Évolution de la situation concernant la MINUAD

2. Au 10 octobre 2008, l'effectif total du personnel en uniforme de la MINUAD comptait 10 527 personnes, dont 8 579 militaires (8 142 soldats, 285 officiers d'état-major, 113 observateurs militaires et 29 officiers de liaison) et 1 948 policiers (1 808 agents et une unité constituée de 140 personnes).

3. Le personnel civil recruté occupait 2 564 postes sur les 5 557 qui étaient autorisés, soit 46 % de l'effectif total. Ce chiffre comprenait 654 personnes recrutées sur le plan international, 1704 personnes recrutées sur le plan national et 215 Volontaires des Nations Unies. De plus, 42 agents d'autres missions étaient détachés à la MINUAD pour une période de courte durée. Par ailleurs, 153 membres du personnel civil international et 29 Volontaires des Nations Unies ont été choisis et sont sur le point d'être déployés à la MINUAD.

#### III. Déploiement de la MINUAD

4. Durant la période à l'examen, le détachement précurseur de 190 membres du 1<sup>er</sup> bataillon éthiopien est arrivé le 16 août à Koulbous accompagné d'une compagnie de protection des forces de 170 personnes. Les préparatifs de la mise en place de l'hôpital nigérian de niveau II dans le secteur ouest ont débuté le 13 septembre avec le déploiement de 96 personnes à El Jenena. Le 15 septembre,



l'élément précurseur de 72 chauffeurs et 4 officiers du 1<sup>er</sup> bataillon égyptien est arrivé à Oum Kadada, où il sera stationné. Le personnel égyptien a ultérieurement gagné par avion El Obeid et a transporté lui-même le matériel de son contingent par voie terrestre d'El Obeid à Oum Kadada le 22 septembre. La compagnie de défense gambienne de 196 membres, située au quartier général de la force de la MINUAD à El Facher, a été également relevée le 2 août.

5. Durant le reste de l'année, un nombre considérable d'unités militaires ainsi que deux unités de police constituées seront déployées au Darfour. Les unités qui devraient être déployées en octobre comprendront l'élément principal (348 personnes) de la compagnie de logistique polyvalente du Bangladesh, 148 membres de l'unité de transport égyptienne, l'élément précurseur de 40 personnes de la compagnie de génie pakistanaise et les principaux éléments des premiers bataillons éthiopien et égyptien (440 et 632 personnes, respectivement). Le déploiement des unités de police constituées du Népal et de l'Indonésie devrait être terminé également en octobre.

6. De plus, les 10 bataillons d'infanterie déjà déployés au Darfour commenceront leur rotation en octobre (4 du Nigéria, 4 du Rwanda, 1 du Sénégal et 1 de l'Afrique du Sud). Ces quatre pays continueront de compléter ces unités pour qu'elles atteignent, conformément aux normes des Nations Unies, l'effectif de 800 personnes et de veiller à ce qu'elles soient déployées avec le matériel nécessaire. L'effectif passerait ainsi à 1 468 personnes.

7. Jusqu'à présent, le Rwanda a informé l'ONU que ses bataillons renforcés et complétés étaient prêts à être déployés et que tout le matériel nécessaire avait été acquis, à l'exception des véhicules blindés de transport de troupe qui avaient été obtenus et devraient commencer à arriver au Rwanda en novembre. Conformément à la pratique normale, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont ultérieurement envoyé du personnel au Rwanda pour une visite de prédéploiement qui confirmera définitivement la disponibilité opérationnelle. Bien que la visite n'ait pas encore été achevée, l'équipe d'évaluation devrait produire un rapport positif sur le départ pour le Darfour de ces effectifs et de leur matériel par voie aérienne au cours des semaines à venir, avec l'aide des États-Unis d'Amérique et sous les auspices des Amis de la MINUAD.

8. Les préparatifs sont en cours pour le déploiement d'unités supplémentaires en novembre et décembre. Sont concernés l'hôpital pakistanais de niveau III et son effectif de 156 personnes, l'élément principal (289 personnes) de la compagnie de génie pakistanaise, les 150 soldats de la compagnie de réserve du Bangladesh et les 545 soldats éthiopiens (unité de transport de 125 personnes, compagnie de reconnaissance de secteur de 120 personnes et unité de logistique polyvalente de 300 personnes). L'unité de police constituée de l'Égypte devrait également se déployer à la fin de 2008.

9. Il y aurait donc 4 216 personnes de plus déployées d'ici à décembre 2008 sur un total de 12 795 militaires (à supposer que les bataillons d'infanterie déjà sur place soient relevés pour atteindre l'effectif fixé par l'ONU). De plus, trois unités de police constituées (de 140 policiers chacune) seront sur le terrain avant la fin de l'année. Au total, ces déploiements porteront, d'ici à la fin de 2008, l'effectif militaire et policier de la MINUAD à 14 823 personnes, soit 60 % de l'effectif autorisé.

10. Le Conseil notera que, pour parvenir au déploiement de 80 % de l'effectif de la MINUAD d'ici à la fin de 2008, il faudrait pouvoir transporter au Darfour beaucoup plus de matériel appartenant aux contingents et renforcer considérablement les moyens de génie nécessaires pour préparer l'arrivée des unités et du personnel. Les activités se poursuivent dans ce sens, mais l'évolution récente de la situation montre clairement que l'objectif envisagé au départ de 80 % pour le déploiement ne devrait pas être atteint avant la fin de mars 2009.

11. L'une des principales difficultés dans ce domaine, en particulier pour le transport au Darfour du matériel appartenant aux contingents, réside dans la ligne de ravitaillement entre Port-Soudan et le Darfour qui s'étend sur 2 050 kilomètres. La capacité locale de transport terrestre est limitée et il n'existe sur place que quelques entrepreneurs sous contrat avec la MINUAD et les autres organismes des Nations Unies et organisations humanitaires; de plus, le système de paiement en espèces pratiqué au Darfour a amené l'ONU à modifier ses modalités financières. Par ailleurs, la montée de l'insécurité a directement influé sur les efforts entrepris par la MINUAD pour transporter au Darfour le matériel appartenant aux contingents. Inquiets pour leur sécurité, certains entrepreneurs locaux ont refusé de transporter le matériel de la MINUAD ou ont cherché à réduire le risque financier en employant des véhicules mal entretenus et des chauffeurs inexpérimentés, en particulier sur le parcours entre la base logistique des Nations Unies à El Obeid et le Darfour. Toutes les activités de transport ont donc été ralenties.

12. Le transport terrestre de matériel lourd (par exemple le matériel médical et de génie) est particulièrement problématique, pour des raisons particulières au Darfour. La saison des pluies d'août et septembre a interdit la circulation sur l'itinéraire du sud entre El Obeid et Nyala. Durant cette période, la MINUAD a pu assurer trois convois de 165 véhicules par la route du nord entre El Obeid et El Facher. L'un des convois dirigés par la police de la MINUAD et bénéficiant de la protection du Gouvernement a mis huit jours pour parcourir les 800 kilomètres d'El Obeid à El Facher du fait que les camions à plateau porte-engins transportant le matériel lourd étaient trop larges pour les pistes de désert, et le désensablement d'un véhicule a pris jusqu'à 24 heures. Le convoi de 40 véhicules a été encore retardé lorsque plus de 100 camions du Programme alimentaire mondial, bloqués pendant trois semaines apparemment en raison du manque d'escorte, s'est joint à lui à la frontière entre le Kordofan et le Darfour.

13. Malgré ces difficultés, la route continue d'être le mode de transport le plus important pour l'acheminement du matériel. Une analyse détaillée montre que c'est le moyen le plus rentable de transporter une grande quantité de matériel lourd dans la zone d'opérations, à supposer que les camions soient en nombre suffisant et que la sécurité soit assurée sur le parcours. Dans ce contexte, de nouveaux contrats commerciaux ont été conclus, et le Gouvernement a accepté de fournir des escortes de sécurité pour les convois routiers de la MINUAD toutes les 48 heures, étant entendu que les départs auraient lieu en temps voulu toutes les 24 heures. De plus, une fois la saison des pluies terminée, les routes du nord et du sud entre El Obeid et Nyala seront ouvertes et les mouvements seront par conséquent multipliés.

14. Afin d'améliorer encore les principaux itinéraires d'approvisionnement entre Port-Soudan et le Darfour, la MINUAD a élaboré des contrats commerciaux supplémentaires pour le transport direct au Darfour, par voie terrestre, ferroviaire et aérienne, du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU. Le Département de

l'appui aux missions et le Département des opérations de maintien de la paix collaborent avec les Amis de la MINUAD pour assurer le transport aérien des troupes et du matériel appartenant aux contingents directement entre les pays contributeurs et le Darfour, comme ce sera le cas pour les soldats rwandais. De plus, il a été demandé à certains pays fournisseurs de militaires et de policiers de déployer eux-mêmes tout leur personnel et leur matériel s'ils se trouvent dans la région, ou d'assurer le transport aérien direct du matériel à partir du lieu de départ jusqu'au Darfour.

15. Le transport aérien direct du matériel appartenant aux contingents militaires et policiers, à partir des pays d'origine jusqu'au Darfour, nécessiterait que le Gouvernement autorise globalement l'arrivée des vols au Soudan afin d'éviter d'avoir à contrôler à chaque fois les expéditions, processus qui est d'une lenteur prohibitive. C'est un point particulièrement important étant donné que la plupart des opérations de transport aérien font appel à un grand nombre d'appareils. Il convient à ce sujet de se féliciter que le Gouvernement soudanais a accepté, dans une lettre datée du 26 septembre, d'accorder une autorisation générale pour les opérations de transport aérien, en réponse à une demande faite par le Département de l'appui aux missions. Cette mesure sera appliquée pour la première fois à l'occasion de l'arrivée du matériel pakistanais pour l'hôpital de niveau III qui sera transporté au Darfour en deux temps afin de permettre à l'hôpital d'être opérationnel avant la fin de l'année.

16. Néanmoins, l'écoulement du reste du fret se trouvant encore à El Obeid prendra vraisemblablement jusqu'à six mois. Le transport ferroviaire de l'équipement de la MINUAD, tout en constituant une autre solution, est limité sur le plan de la capacité : le chemin de fer est à voie unique entre El Obeid et Nyala et quatre semaines sont nécessaires pour transporter de Port-Soudan à Nyala une soixantaine de conteneurs. Il faudrait aussi augmenter la capacité d'accueil des aéroports du Darfour, notamment l'agrandissement des aires de trafic et le déploiement de matériel de manutention afin de pouvoir accroître de façon soutenue le transport aérien du matériel appartenant aux contingents.

17. Outre le transport du matériel appartenant aux contingents et autres équipements, une autre condition importante pour accélérer le déploiement consiste à améliorer les moyens de génie de la MINUAD. À cette fin, des plans ont été élaborés afin d'accélérer le déploiement des unités de génie (provenant de Chine, d'Égypte et du Pakistan), le transfert de certains moyens de génie militaire de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et, enfin, d'incorporer des moyens de génie léger dans tous les nouveaux bataillons. Comme on le verra plus loin, ces initiatives sont maintenant en cours d'application après la période de planification et d'approbation des pays fournisseurs de contingents.

18. Sur les trois unités de génie de la MINUAD, les soldats du génie chinois sont pleinement déployés et opérationnels. L'unité égyptienne est déployée mais n'est pas encore opérationnelle étant donné qu'elle répare actuellement le matériel endommagé. En ce qui concerne l'unité pakistanaise, un élément précurseur de six personnes est en place à El Jenena pour préparer l'arrivée du contingent et de son matériel d'ici à la fin de l'année. Par ailleurs, le transfert temporaire à la MINUAD de 90 soldats du génie chinois provenant de la MINUS devrait commencer dès que les dispositions officielles auront été prises. Enfin, l'incorporation de moyens de génie léger dans les nouveaux bataillons devrait commencer au début de 2009, compte tenu du temps nécessaire pour achever les préparatifs du déploiement de ces

unités. Les efforts se poursuivent pour déployer à titre de priorité absolue ces moyens de génie.

19. En ce qui concerne les ressources commerciales, la MINUAD a pris plusieurs dispositions pour augmenter sa capacité concernant la construction des camps, l'entretien, l'expansion et les autres activités essentielles de génie. La Mission mettra davantage l'accent sur les fournisseurs locaux et régionaux. Dans ce contexte, elle a organisé à Nyala une conférence des fournisseurs afin d'encourager la participation de firmes locales à ses appels d'offres. Elle a également entrepris de renforcer ces capacités internes, en particulier dans le domaine de la gestion des marchés. De plus, en étroite collaboration avec le Département de l'appui aux missions, elle est en train de mettre au point un protocole d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et un contrat pour la gestion des travaux de génie qui devrait être conclu dans les mois à venir. Ces activités n'excluent pas la possibilité de devoir mobiliser des ressources extérieures supplémentaires étant donné l'ampleur des besoins en matière de génie prévus pour le déploiement et les opérations de la MINUAD.

20. Pour ce qui est des unités qui devraient être déployées en 2009, les autorités soudanaises ont confirmé par écrit qu'elles acceptaient le bataillon thaïlandais et les unités népalaises, comme l'indique le rapport d'étape que le Gouvernement d'unité nationale a présenté le 17 septembre à la Commission de l'Union africaine et que j'ai communiqué au Conseil de sécurité le 18 septembre. En prévision du fait que ces pays fournisseurs de contingents accepteront de procéder au déploiement, nous collaborerons avec eux pour que leurs unités soient en place le plus tôt possible, en tout état de cause au début de 2009.

21. Les efforts se poursuivent aussi pour confirmer que les pays fournissant du personnel de police sont prêts à déployer des unités constituées. À cet effet, des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, de l'Union africaine et des pays donateurs se sont rendus au Burkina Faso, au Mali, en Ouganda et au Togo à la fin de juillet. Une mission de prédéploiement s'est également rendue au Sénégal. Certains de ces pays fournisseurs d'éléments de police seront en mesure de déployer des unités constituées au début de 2009, tandis que d'autres s'occupent actuellement d'obtenir le matériel requis.

#### **IV. Mécanisme tripartite pour le déploiement de la MINUAD**

22. Dans le cadre des efforts des Nations Unies visant à accélérer le déploiement de la MINUAD, la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, s'est rendue à Khartoum pour assister le 7 octobre à une réunion tripartite durant laquelle le Gouvernement, la Commission de l'Union africaine et l'ONU ont examiné les problèmes logistiques de la MINUAD et les mesures prises par chacune des trois parties pour assurer le déploiement rapide et le fonctionnement efficace de la Mission. Un certain nombre de questions essentielles ont été examinées en détail et des mesures ont été convenues par les trois parties. Ces mesures sont les suivantes :

##### **Liberté de mouvement**

23. **Hélicoptères blancs.** Afin que les hélicoptères de la MINUAD ainsi que ceux qui sont utilisés pour les activités humanitaires internationales au Darfour soient

clairement repérables, le Gouvernement a ordonné aux forces armées et aux autorités de l'aviation civile de veiller à ce que les hélicoptères du Gouvernement ne soient plus peints en blanc et se distinguent des appareils utilisés par les acteurs internationaux.

24. **Enquête sur l'accident d'hélicoptère survenu le 29 septembre à Nyala (voir le paragraphe 46).** Il a été convenu que la MINUAD et l'Autorité de l'aviation civile internationale participeraient à l'enquête sur l'accident de l'hélicoptère exploité par un entrepreneur sous contrat avec la MINUAD.

25. **Notification des menaces.** Le Gouvernement continuera de fournir des informations à la MINUAD en ce qui concerne les menaces contre la sécurité – sans préjuger des opérations de la MINUAD.

### **Opérations aériennes**

26. **Remise en état des aéroports.** Le Gouvernement a approuvé sans équivoque la remise en état des aéroports d'El Facher et de Nyala ainsi que la mise en place d'un nouvel aéroport à El Jenena pour pouvoir accueillir des avions de type AN-124. L'ONU s'est engagée à entreprendre ces travaux le plus rapidement possible.

27. **Heures d'utilisation des aéroports du Darfour.** Le Gouvernement a confirmé qu'il autorisait la MINUAD à autoriser les aéroports du Darfour de 7 à 19 heures et que des instructions à cet effet avaient été communiquées à la Direction de l'aviation civile et aux autorités de la sécurité nationale ainsi qu'aux Walis du Darfour.

28. **Opérations ininterrompues.** Il a été par ailleurs convenu que des opérations conduites 24 heures sur 24 et sept jours sur sept seraient peu à peu autorisées et que la MINUAD fournirait le matériel et le soutien nécessaires.

### **Autorisations de vol**

29. **Autorisation générale.** Le Gouvernement est convenu qu'une autorisation générale serait accordée pour les vols transportant du matériel appartenant aux contingents et autres équipements de la MINUAD à destination du Darfour. Un seul « formulaire 1 » serait rempli pour chaque phase de cette opération. Le matériel serait ensuite radié du formulaire au fur et à mesure de son arrivée au Soudan, jusqu'à ce que l'opération soit achevée.

### **Protection et appui des convois**

30. **Escorte du Gouvernement (depuis El Obeid jusqu'au Darfour).** Le Gouvernement a confirmé qu'il était prêt à escorter les convois de la MINUAD toutes les 48 heures. Il a été convenu par ailleurs que des convois pourraient partir toutes les 24 heures dans la mesure où ils comprendraient au minimum 30 véhicules. Il a été enfin convenu que cette fréquence passerait en temps utile à un convoi toutes les 24 heures.

### **Transport ferroviaire**

31. **Appui des Nations Unies.** L'ONU est convenue d'appuyer les efforts du Gouvernement soudanais visant à remettre en état des tronçons du chemin de fer dans la mesure du possible.

### **Formalités de visa**

32. **Facilitation des formalités de visa.** Le Gouvernement s'est déclaré de nouveau prêt à continuer d'accélérer les formalités de visa pour le personnel de la MINUAD et a indiqué qu'il désignerait à cet effet un point de contact.

### **Dédouanement**

33. **Opération unique de dédouanement au point d'entrée.** Le Gouvernement est convenu que le matériel, les biens et les équipements de la MINUAD seraient dédouanés en une seule fois à leur point d'entrée grâce à l'action simultanée des services de la douane, du renseignement et de la sécurité nationale.

### **Liaison avec le Gouvernement**

34. **Bureau d'El Facher.** Le Gouvernement a confirmé la mise en place d'un bureau de liaison à El Facher qui sera placé sous le commandement d'un général de division. Le bureau assurerait l'application locale des décisions prises au niveau national. Une liaison est prévue au niveau du secteur.

### **Déploiements militaires**

35. **Déploiement autonome de certaines unités.** L'ONU, l'Union africaine et le Gouvernement sont convenus d'appuyer l'éventuel déploiement autonome des deuxièmes bataillons de l'Égypte et de l'Éthiopie.

### **Capacités locales**

36. **Utilisation des capacités locales et régionales.** L'ONU a entrepris d'utiliser dans toute la mesure possible les entrepreneurs et les fournisseurs locaux et régionaux. Il a toutefois été noté qu'en raison de l'ampleur des besoins il pourrait être nécessaire de mobiliser des ressources de l'extérieur de la région.

37. À la conclusion de la réunion, les délégations des gouvernements, de l'Union africaine et de l'ONU ont reconnu qu'il importait de convoquer régulièrement des réunions tripartites afin de contrôler l'application de toutes les mesures convenues et de maintenir l'élan acquis pour le déploiement de la MINUAD. On a particulièrement mis l'accent sur l'application rapide à tous niveaux des décisions prises.

38. À cet égard, il a été convenu que la prochaine réunion tripartite sur la MINUAD se tiendrait dans quatre à six semaines à Khartoum et que l'ordre du jour serait mis au point à l'avance par la MINUAD.

## **V. Opérations de la MINUAD**

39. Le Darfour a été désigné zone de sécurité de phase IV depuis le 23 juillet 2008 à la suite d'une détérioration grave de la situation durant les quatre derniers mois. On a enregistré en effet de nombreux actes de banditisme, des engagements militaires occasionnels, des affrontements à caractère ethnique et des attaques meurtrières contre les forces de la MINUAD à la suite desquelles cinq soldats de maintien de la paix ont été tués le 8 juillet et un soldat le 6 octobre dans le Darfour-Sud. En application de la règle concernant la phase IV qui exige le départ du

personnel non essentiel, 141 membres du personnel civil et 174 policiers ont dû être évacués du Darfour et le déploiement de 400 policiers a été remis à plus tard. Le personnel évacué est revenu par la suite au Darfour, mais la limite imposée aux effectifs autorisés dans la zone de la Mission est restée en vigueur.

40. Néanmoins, la MINUAD a effectué 1 044 patrouilles pour le renforcement de la confiance, 218 patrouilles d'escorte et 30 patrouilles d'enquête durant la période à l'examen, l'accent étant mis en particulier sur la facilitation de l'accès humanitaire et la protection des convois. Des conseillers pour les questions de police de la MINUAD ont également procédé à des patrouilles de contrôle, de renforcement de la confiance et de protection des ramasseuses de bois et se sont rendus auprès de centres de police de proximité et de postes de police gouvernementaux dans l'ensemble du Darfour. Après les coups de feu tirés le 25 août dans le camp de déplacés de Kalma, la police de la MINUAD a établi une présence permanente à raison de deux équipes par jour, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, chacune comportant 30 membres de l'unité constituée du Bangladesh et 30 policiers individuels. La MINUAD a également intensifié ses patrouilles autour du camp de déplacés de Zam Zam après que les forces centrales de réserve de la police affiliées au Gouvernement ont pillé et incendié un marché près du camp le 10 septembre et ont fait sept blessés graves.

41. Durant la période à l'examen, la MINUAD, en collaboration avec un certain nombre de fonds et de programmes des Nations Unies, a organisé une série d'ateliers de formation et de renforcement des capacités à l'intention de 119 membres des forces de police rebelles, de 90 cheikhs et *oumdas* (chefs tribaux) et de 295 personnes déplacées dans le domaine des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la police de proximité. Ceux qui ont reçu une formation participent à des patrouilles de police de la MINUAD dans leur communauté ou dans leur camp. Des conseillères en matière d'égalité des sexes, dans le cadre de la composante de police de la MINUAD, ont également donné aux femmes des camps de déplacés une formation sur la création de revenus, la violence sexuelle et la santé.

42. La MINUAD a continué de surveiller les violations des droits de l'homme, de se mettre en rapport avec les autorités locales et autres parties prenantes et de fournir une assistance technique. Le 30 août, elle a organisé, en coopération avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme et l'organe judiciaire du Darfour-Sud, un atelier sur les normes en matière de procès équitable à l'intention des juges et des avocats.

43. La composante affaires civiles de la MINUAD a continué de se mettre en rapport avec les groupes de la société civile et les groupes de femmes, l'administration locale, les milieux universitaires et d'autres éléments de la société darfourienne au sujet du processus de paix et des initiatives locales de règlement des conflits. La Mission a organisé des ateliers et des activités de formation afin de renforcer la capacité de ces groupes de jouer un rôle actif dans la consolidation de la paix, le développement et l'état de droit au niveau local. De plus, 32 projets à impact rapide ont été approuvés, dont six sont en cours d'exécution.

44. Durant l'ensemble de la période à l'examen, la liberté de mouvement de la Mission n'a pas cessé d'être entravée par les restrictions imposées par le Gouvernement et les divers groupes. Le 11 août, un officier de la MINUAD a été brièvement détenu par les services de renseignement militaire pour ne pas s'être arrêté à un point de contrôle du Gouvernement soudanais près du quartier général de

la Mission à El Facher. Le 16 août, les Forces armées soudanaises (FAS) ont détenu plusieurs fonctionnaires de l'ONU et membres d'équipage du Service humanitaire aérien des Nations Unies pendant plusieurs heures après leur atterrissage à Abou Sourouj (à 50 kilomètres au nord d'El Jenena), soi-disant en avance sur l'horaire. Les FAS ont menacé d'abattre les appareils des Nations Unies qui ne respectaient pas les horaires de vol et ont suspendu jusqu'à nouvel ordre les opérations aériennes des Nations Unies autour d'Abou Sourouj, en donnant comme raison la présence de postes de contrôle des FAS dans la zone. Au Darfour-Sud, les services nationaux de renseignement et de sécurité ont interrompu des patrouilles de nuit de la MINUAD en déclarant qu'elles n'étaient ni nécessaires ni acceptables à Nyala. Les autorités gouvernementales ont ensuite accepté d'autoriser les patrouille de la MINUAD dans la mesure où elles étaient signalées à l'avance.

45. Le 19 août, une patrouille de la MINUAD qui se dirigeait vers le village de Mado (à 60 kilomètres au nord-ouest de Koutoum), a été stoppée par la faction Minni Minnawi de l'Armée de libération soudanaise (ALS) qui a exigé que la MINUAD lui demande l'autorisation d'entrer dans le village et de contacter des civils. Le 25 août, un convoi de secours de la MINUAD à destination du camp de déplacés de Kalma a été arrêté pendant quatre heures à un point de contrôle du Gouvernement, les agents soudanais exigeant une lettre d'autorisation des services nationaux de renseignement et de sécurité pour que la MINUAD puisse arriver au camp. Le 31 août, une patrouille de la MINUAD entre Kabkabiya et El Facher a été arrêtée par des membres de l'ALS-Abdoul Wahid et qui ont demandé à être avertis des mouvements de la Mission dans les zones qu'ils détenaient. Le 2 septembre, une patrouille de la MINUAD escortant un camion-citerne entre Kabkabiya et El Facher a été retardée à deux endroits par l'ALS-Abdoul Wahid et un groupe de milices arabes. Le 23 septembre, un *oumda* du camp de déplacés d'Abou Shouk a arrêté les patrouilles de la MINUAD dans la zone en demandant que la Mission s'emploie plus activement à régler les problèmes d'insécurité et de détérioration de la situation dans le camp.

46. Les opérations aériennes de la MINUAD ont essuyé des coups de feu à quatre reprises durant la période à l'examen. Le 11 août, un hélicoptère de la MINUAD ayant à son bord un passager et quatre membres d'équipage a été attaqué au cours d'un vol entre El Jenena et Koulbous et légèrement endommagé. Le même jour, un hélicoptère de la MINUAD a essuyé des coups de feu à 3 kilomètres au sud de Djebel Moun alors qu'il effectuait une mission d'évaluation de sites qui auraient été bombardés. Le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) s'est excusé pour le deuxième incident, en admettant qu'il avait identifié à tort l'hélicoptère blanc de la Mission comme un appareil du Gouvernement. Le 14 septembre, un hélicoptère de la MINUAD ayant à son bord 12 passagers et quatre membres d'équipage a essuyé des coups de feu d'origine inconnue lors d'un vol entre Changil Tobayi et Tawilla, qui ont occasionné une fuite de carburant. Le 17 septembre, un hélicoptère de la MINUAD en mission d'évaluation à Birmaza a été attaqué mais a pu retourner sans dommage à El Facher; personne n'a revendiqué cet attentat qui fait l'objet d'une enquête. Le 29 septembre, un hélicoptère exploité par un entrepreneur sous contrat avec la MINUAD s'est écrasé près de Nyala et cet incident tragique a causé la mort des quatre personnes à bord.

47. Durant la période à l'examen, les actes de banditisme ont également continué d'entraver les opérations de la MINUAD. Le 12 août, plusieurs conseillers pour les questions de police de la Mission ont été dépouillés de leur téléphone portable et de

leur radio sous la menace d'une arme à feu dans le camp de déplacés de Dorti. Le 31 août, une autre patrouille de la MINUAD entre Khor Abeche et Nyala a été attaquée par des bandits armés qu'elle a pu repousser. À trois reprises, les 9, 11 et 13 septembre, des véhicules de la MINUAD ont été attaqués par des individus armés à Nyala. Les actes de banditisme continuent également d'entraver les opérations de l'équipe de pays des Nations Unies et des acteurs humanitaires.

## **VI. Processus politique**

48. Le nouveau Médiateur en chef conjoint pour les Nations Unies et l'Union africaine pour le Darfour, récemment nommé, Djibril Bassolé, est arrivé au Soudan le 25 août. Il a pris contact avec des hauts représentants du Gouvernement soudanais à Khartoum et Juba, ainsi qu'avec des responsables gouvernementaux des trois États du Darfour. Les autorités soudanaises se sont engagées à coopérer avec lui et se sont déclarées résolues à rechercher rapidement une solution politique à la crise au Darfour. M. Bassolé a également eu des entretiens avec des représentants des mouvements rebelles, des personnes déplacées, des chefs tribaux et des organisations non gouvernementales à El Facher, Nyala et El Jenena.

49. Lors de ces consultations, M. Bassolé a souligné la nécessité d'une solution déterminée par les Soudanais et demandé instamment aux parties de déposer les armes et d'engager un dialogue sincère. Il a exhorté le Gouvernement à promouvoir l'Initiative multipartite du peuple soudanais, annoncée en juillet, et exprimé l'espoir qu'elle offrirait une base concrète pour l'engagement d'un dialogue avec les mouvements rebelles. M. Bassolé a également examiné avec les autorités soudanaises la possibilité de prendre immédiatement diverses mesures, afin d'améliorer la situation sur le terrain et de relancer le processus politique. Ces questions sont décrites dans une lettre que M. Bassolé a adressée au Gouvernement, le 16 septembre 2008.

50. M. Bassolé a également eu des entretiens avec les dirigeants de divers groupes rebelles, afin de faire le point sur leurs positions et leurs exigences, et examiné avec eux les mesures concrètes qui permettraient d'améliorer la sécurité sur le terrain et de reprendre les pourparlers de paix avec le Gouvernement soudanais. Les représentants des mouvements et des personnes déplacées, ainsi que les chefs tribaux ont réaffirmé leurs revendications en matière de partage du pouvoir et de sécurité. Ils ont notamment exposé leurs préoccupations au sujet de la question foncière, en plus des questions liées à une région du Darfour, à la représentation du Darfour à la présidence du Soudan, au relèvement des villages, au rapatriement librement consenti des déplacés, à la justice et à la responsabilité, à l'indemnisation et à la restitution des biens.

51. Si la sécurité et la réalisation d'un cessez-le-feu complet constituent la priorité la plus urgente, il est évident que cet objectif ne peut être atteint en l'absence d'un processus politique et d'un accord-cadre. Un tel accord réaffirmerait les principes qui devraient guider la recherche d'une solution politique et préfigurerait les principales exigences des parties, y compris la cessation complète des hostilités. Dans les semaines à venir et en prévision de la reprise des négociations directes entre les parties, organisée à Doha par le Gouvernement qatarien, la médiation encouragera le Gouvernement et les mouvements à s'entendre sur un tel accord.

52. On a noté d'autres signes encourageants de dialogue et de réconciliation pendant la période considérée. Le 12 septembre 2008, le Groupe de contact pour l'Accord de Dakar s'est réuni à Asmara; à cette occasion, le rétablissement des relations diplomatiques entre le Soudan et le Tchad a été annoncé. Les parties ont également décidé d'échanger des ambassadeurs avant la sixième réunion du Groupe de contact prévue à N'Djamena.

53. Le 19 septembre, le Vice-Président, Osman Taha, et Minni Minnawi, l'un des signataires de l'Accord de paix sur le Darfour ont eu un entretien à El Facher. La MINUAD a facilité cette rencontre. Ils se sont mis d'accord sur une cessation des hostilités et ont réaffirmé leur attachement à l'Accord de paix.

## VII. Situation humanitaire et sur le plan de la sécurité

54. La situation humanitaire et en matière de sécurité est demeurée précaire au cours de la période à l'examen, notamment au Nord-Darfour et dans les camps de déplacés. Le 12 août, la faction de l'ALS/Abdoul Wahid a signalé une offensive gouvernementale dans le secteur du Wadi Atrun au Nord-Kordofan, près de la frontière avec Jamahiriya arabe libyenne, qui aurait fait sept morts. Le Gouvernement, tout en reconnaissant qu'il avait déployé ses forces dans le secteur, a affirmé qu'il n'y avait pas eu d'affrontements. Le 16 août 2008, la faction ALS/Abdoul Wahid a de nouveau signalé une attaque des forces gouvernementales contre les bases rebelles à Abou Hamra et Kafod, à l'est de Koutoum, au cours de laquelle deux combattants auraient trouvé la mort.

55. Le 25 août, des forces de sécurité gouvernementales lourdement armées ont encerclé le camp de Kalma, l'un des plus vastes camps de déplacés, qui accueille environ 80 000 personnes au sud de Nyala, avec une soixantaine de véhicules. Le Gouvernement a lancé cette opération pour rechercher des armes et d'autres articles de contrebande dans le camp. Confrontées par une foule de déplacés, les forces de sécurité soudanaises ont ouvert le feu. Lors des accrochages qui ont suivi entre les forces de sécurité et un petit nombre de déplacés, qui se sont poursuivis pendant plusieurs heures, 33 personnes déplacées ont été tuées et 108 ont été blessées, dont 38 enfants et 25 femmes. La MINUAD a déployé une équipe composée de personnels militaire, de police et médical qui, après un retard considérable à l'un des postes de contrôle gouvernementaux, est arrivée au camp et a évacué les blessés vers un centre médical à Nyala. Le Gouvernement a fait savoir qu'un soldat avait été tué et que 14 autres avaient été blessés parmi ses forces de sécurité.

56. À la suite de cet incident, 18 représentants du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), au sein du Gouvernement d'unité nationale et quatre législateurs locaux, y compris des membres du Conseil du Sud-Darfour, ont démissionné de leur poste en signe de protestation. La MINUAD a soumis l'incident aux organismes gouvernementaux, y compris le Service national du renseignement et de la sécurité, aux Ministères de la défense, de l'intérieur et des affaires étrangères, ainsi qu'à la Commission d'aide humanitaire et, le 10 septembre, le Gouvernement a annoncé la création d'une équipe spéciale de sécurité de rang ministériel sur le Darfour, afin d'améliorer la situation humanitaire et de renforcer la sécurité dans les camps de déplacés. Le Gouvernement a demandé que la MINUAD et le Coordonnateur résident/humanitaire des Nations Unies participent aux activités de cette équipe.

57. Entre-temps, le Gouvernement a lancé une nouvelle offensive militaire au Nord-Darfour. Les 6 et 7 septembre, il a lancé des attaques aériennes suivies par des opérations sur le terrain au nord de Koutoum et à l'est du Djebel Marra, respectivement, avec des hélicoptères d'attaque Mi-26 et 50 à 100 véhicules. Les autorités ont fait savoir que ces opérations avaient pour but de sécuriser les principales routes de convoi pour l'accès humanitaire. Toutefois, les forces gouvernementales ont attaqué des groupes de l'ALS-Unité, l'ALS/Abdoul Wahid et du Front uni de résistance (Direction collégiale du Mouvement pour la justice et l'égalité), faisant de nombreuses victimes dans les deux camps. Les 13 et 14 septembre, les forces armées soudanaises, les milices et les forces de police de réserve, utilisant jusqu'à 150 véhicules ont conjointement lancé une autre offensive majeure dans l'est du Djebel Marra. En septembre, le Gouvernement a également bombardé un certain nombre de bastions censés être contrôlés par les rebelles, notamment à Karbala, au Djebel Adoula et dans les secteurs de Umo et du Djebel Moun, attaques qui auraient fait 12 morts, dont cinq femmes et deux enfants.

58. Au nord d'El Facher, les affrontements se sont poursuivis entre les factions de l'ALS-Minni Minnawi et de l'ALS-Free Wing, toutes deux signataires de l'Accord de paix sur le Darfour. Les conflits tribaux ont également dominé la situation sur le plan de la sécurité au Sud-Darfour, avec jusqu'à 150 victimes déjà signalées au cours des deux derniers mois à la suite de combats entre les tribus rezeigat et messerayah, dans le secteur d'Abou Jabra.

59. Au cours de la période à l'examen, la MINUAD a rassemblé des informations sur 16 cas de viol et d'autres formes de violences sexuelles contre des femmes et des enfants des camps de déplacés. Dans cinq des cas signalés, les auteurs de ces actes ont été décrits comme portant un uniforme militaire. Au Nord-Darfour, l'administration locale a mis en place un nouveau service de protection de la famille et de l'enfance, auquel les femmes, les enfants et les familles affectés par la violence sexuelle pourront signaler des infractions comme les viols et la violence familiale.

60. Les opérations militaires et les actes de banditisme ont entravé la fourniture de l'assistance humanitaire. Depuis janvier 2008, plus de 230 000 civils ont été contraints de fuir la violence, à raison de près de 1 000 par jour. Un grand nombre d'entre eux se sont enfuis vers des camps surpeuplés situés à proximité de localités importantes ou, parfois, ont cherché refuge dans le désert, en attendant que les affrontements diminuent d'intensité. Tandis que les attaques contre des organismes humanitaires ont aussi continué d'augmenter, le nombre des actes de violence visant des agents humanitaires a, au cours des huit premiers mois de 2008, déjà dépassé les records atteints en 2007. Jusqu'à présent cette année, 208 véhicules humanitaires ont été détournés, 155 travailleurs humanitaires ont été enlevés (on ignore le sort de 43 chauffeurs engagés par le PAM) et 123 locaux ont été saccagés. En raison de cette violence ciblée, deux organisations non gouvernementales importantes qui apportent une aide à plus de 500 000 civils au Nord-Darfour, ont dû suspendre leurs activités pendant la période à l'examen.

61. Le Darfour a également été touché par la crise alimentaire mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture signalant que le prix des aliments de base a augmenté jusqu'à 150 % par rapport à la même période l'an dernier. Avec les mauvaises récoltes enregistrées dans de nombreux secteurs agricoles importants de la région, la dépendance à l'égard de l'assistance

humanitaire en 2008 a sans doute atteint son point culminant, à un moment où l'accès humanitaire est extrêmement limité. En raison de l'instabilité de la situation sur le terrain en matière de sécurité, les organisations humanitaires ont dû réduire la présence de leurs personnels et leur mobilité dans l'ensemble du Darfour, ce qui a sensiblement limité leur capacité de fournir une aide humanitaire et d'exécuter d'autres fonctions critiques, y compris des activités axées sur le développement.

## VIII. Respect des obligations internationales

62. Certains progrès ont été faits en ce qui concerne le suivi du Communiqué conjoint du 20 juin 2008 sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour. En juillet, un comité technique mixte tripartite a organisé des stages de formation sur le Répertoire général des procédures à l'intention des responsables gouvernementaux et des organisations non gouvernementales à Nyala et El-Facher. Le comité de haut niveau créé par le Communiqué conjoint s'est réuni le 20 août 2008 et a réaffirmé qu'il était impératif de continuer à fournir des services, conformément aux principes humanitaires.

63. Malgré l'assurance donnée par le Gouvernement de faciliter l'accès humanitaire, les autorités soudanaises, au niveau local, ont continué d'imposer des contraintes bureaucratiques aux organisations humanitaires. Dans le Sud-Darfour, la Commission d'aide humanitaire a réduit les approvisionnements en carburant nécessaires pour faire fonctionner les pompes à eau dans le camp de déplacés de Kalma, à la suite d'une allégation selon laquelle il aurait été utilisé par des groupes armés. De ce fait, environ 100 000 déplacés ont souffert de pénuries d'eau. Le 27 août, le Service national du renseignement et de la sécurité a arrêté et roué de coups deux pilotes se trouvant aux commandes d'hélicoptères du PAM, tout en tenant les passagers à bord sous la menace des armes à Golo, au Nord-Darfour.

64. Des procédures supplémentaires ont été mises en place pour le transport de fournitures médicales au Darfour. Les organisations humanitaires doivent maintenant solliciter une autorisation, lorsqu'elles utilisent des véhicules de location, pratique qui est devenue de plus en plus courante afin d'éviter les braquages de véhicules. Dans un autre secteur, les autorités douanières ont refusé le dédouanement de 5 000 tonnes de sucre débarqués à Port-Soudan depuis quatre mois. Si le PAM a pu, en août, augmenter la teneur calorique du panier de produits alimentaires à 75 % de la valeur normale, il a averti qu'il devrait peut-être suspendre la fourniture de denrées dans certains secteurs du Darfour, si la situation ne s'améliorait pas sur le plan de la sécurité.

65. Le 6 août, le Ministre soudanais de la justice a annoncé la nomination d'un procureur spécial pour le Darfour qui sera chargé d'enquêter sur les crimes commis dans la région depuis 2003. Ce dernier a déclaré qu'il avait l'intention d'enquêter sur les crimes qui auraient été commis à Wadi Saleh, au Darfour-Ouest en 2003 et d'achever les travaux de la Commission nationale d'enquête. La Commission, créée par un décret présidentiel en mai 2004, est chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises par des groupes armés au Darfour en 2004.

66. Entre-temps, les arrestations et détentions arbitraires de personnes accusées de participation aux activités des mouvements rebelles, et dans certains cas de leurs parents, se sont poursuivies au cours de la période considérée. Selon certaines

informations, les détenus au Service national du renseignement et de la sécurité auraient été torturés et auraient subi des mauvais traitements.

## IX. Observations

67. Plus d'un an après que le Conseil de sécurité eut autorisé le déploiement de la MINUAD au titre de la résolution 1769 (2007), les conditions requises pour assurer l'efficacité de l'opération de maintien de la paix au Darfour ne sont toujours pas réunies. Le Gouvernement et les parties continuent de rechercher une solution militaire au conflit, tandis que la mise en œuvre de l'Accord de paix sur le Darfour a peu progressé. Avec la prévalence de la violence, la protection des civils demeure un sujet de grave préoccupation.

68. La recherche d'une solution à la crise au Darfour, en tant que question d'extrême urgence, demeure l'une des principales priorités de l'ONU. Entre-temps, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, s'est rendu au Darfour où il a séjourné du 8 au 11 octobre dans le cadre d'une visite prolongée au Soudan.

69. Lors de sa visite dans chacun des trois Etats du Darfour, et dans tous ses entretiens avec les autorités gouvernementales à Khartoum, le Secrétaire général adjoint a réaffirmé la détermination de l'ONU à déployer les composantes militaire et de police de la MINUAD le plus rapidement possible. Cela permettrait à la Mission de continuer à renforcer son action, en ce qui concerne notamment la protection des civils et la facilitation de l'aide humanitaire. La visite a également permis de réaffirmer que seul un règlement politique pouvait apporter une solution durable à la crise et que l'arrivée du Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, offrait une occasion de relancer le processus politique.

70. Depuis son arrivée au Soudan, le 25 août, M. Bassolé a tenu des consultations fructueuses avec ses interlocuteurs locaux, nationaux et régionaux. Tandis qu'il collabore avec les parties afin de les amener à accepter des négociations directes, je ma félicite des initiatives prises afin de soutenir son action, notamment de l'offre du Qatar d'accueillir des pourparlers de paix. Il est de la plus haute importance que la communauté internationale soit unie dans le soutien apporté à ses efforts.

71. L'ouverture d'un dialogue exige également des conditions de sécurité sur le terrain. À cette fin, il incombe au Gouvernement soudanais, en tant que pouvoir souverain, de mettre fin aux bombardements aériens et aux offensives militaires qui peuvent affecter les civils, et de prendre des mesures concrètes en vue du désarmement des milices et autres forces paragouvernementales. Je me félicite des assurances données par le Gouvernement au Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, indiquant qu'il ne lancerait plus de nouvelles attaques militaires, sous réserve de son droit de riposter à une agression.

72. Par ailleurs, je demande au Gouvernement de s'acquitter des obligations qu'il a contractées en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, en ce qui concerne notamment la protection des civils. L'incident survenu le 25 août dans le camp de Kalma est à cet égard profondément regrettable.

73. Je demande également à tous les groupes rebelles de s'engager à cesser immédiatement les hostilités, d'entamer des négociations sérieuses avec le

Gouvernement et de coopérer pleinement avec la MINUAD, en levant les obstacles qui entravent ses opérations. Je compte sur les pays de la région, qui ont une influence sur le Gouvernement et les mouvements, pour qu'ils fassent tout leur possible pour faciliter un cessez-le-feu et la reprise des pourparlers.

74. La MINUAD, malgré le vaste mandat qui lui a été assigné en ce qui concerne la protection des civils et l'assistance à la mise en œuvre de la paix, n'a pas pour fonction de mettre au point une solution durable à la crise du Darfour. Cette tâche incombe aux parties au conflit. Comme je l'ai dit à maintes reprises, l'efficacité d'une opération de maintien de la paix dépend pour une large part de l'engagement des parties en faveur du processus de paix, sans lequel les forces de maintien de la paix peuvent elles-mêmes être vulnérables.

75. Au Darfour, la MINUAD a été la cible de plus en plus fréquente d'actes de banditisme et d'attaques armées. Elle est ainsi confrontée à des exigences contradictoires : se déployer rapidement afin d'être mieux en mesure de protéger les civils et de faciliter la fourniture d'une assistance humanitaire tout en prenant toutes les mesures requises pour réduire les dangers courus par son propre personnel. Les renforts arrivent lentement, mais la situation sur le plan de la sécurité et les conditions difficiles au Darfour ont retardé l'arrivée de matériel pour les nouveaux contingents. S'il n'existe pas de solution rapide à ces problèmes de déploiement, l'ONU continue de faire tout son possible pour accélérer la mise en place de la MINUAD.

76. Pendant ce temps, l'insécurité sur le terrain et la difficulté d'acheminer du matériel et des fournitures de base au Darfour ont exposé les personnels militaire et de police de la MINUAD à des risques croissants. Ceux-ci effectuent souvent des patrouilles et assurent la protection des forces, sans moyens de transmission et de transport adéquats. Le personnel civil de la Mission travaille et vit également dans des conditions d'extrême insécurité. Une équipe d'évaluation de la sécurité du Siège de l'ONU s'est rendue au Darfour et à Khartoum, où elle a séjourné du 30 septembre au 10 octobre, et met actuellement au point des recommandations sur les mesures à prendre d'urgence afin d'améliorer les conditions de sécurité pour le personnel de la Mission.

77. L'efficacité de la MINUAD dépend de la coopération du Gouvernement pour sa liberté de mouvement, conformément à l'Accord sur le statut des forces; les formalités de dédouanement, l'octroi de visas, la sécurité et la protection des convois; et la facilitation du déploiement de la MINUAD et les ravitaillements par air, rail et route. Je me félicite de l'accord auquel est parvenue dans ces domaines, le 7 octobre, à Khartoum, la Commission tripartite sur la MINUAD. Je compte sur les autorités soudanaises pour assurer son application à tous les niveaux du Gouvernement, tant local que national, y compris l'arrangement auquel elles sont parvenues par la suite avec le Secrétaire général adjoint, M. Le Roy, tendant à achever l'application de l'accord sur les hélicoptères blancs dans un délai de deux semaines.

78. La capacité de la MINUAD d'exécuter son mandat dépend également des ressources allouées par les Etats Membres. Je demande à nouveau à ceux qui sont en mesure de fournir les unités manquantes, à savoir une unité logistique multirôle, une unité de transport moyen, une unité de transport lourd, une unité de reconnaissance aérienne, 6 hélicoptères tactiques légers et 18 hélicoptères de manœuvre, de le faire immédiatement. Il s'agit de moyens d'une importance cruciale pour assurer la

mobilité du personnel de la MINUAD chargé de protéger la population du Darfour, qui court lui-même de plus en plus de danger. Il incombe aux États Membres d'équiper la Mission et de lui donner les moyens de s'acquitter de la tâche que le Conseil de sécurité lui a confiée.

79. On ignore quel impact aura la demande de mandat d'arrêt formulée le 14 juillet par le Procureur de la Cour pénale internationale à l'encontre du Président Omar El-Béchar sur les perspectives de paix et de sécurité au Darfour et au Soudan. La Cour est une institution judiciaire indépendante et les activités du Procureur et de la Cour elle-même sont distinctes des efforts humanitaires, de maintien de la paix et de médiation poursuivis au Darfour et au Sud-Soudan. Je lance un nouvel appel à la communauté internationale, afin qu'elle parvienne à un accord sur l'importance de la paix et de la justice pour un règlement durable de la crise au Darfour et unisse ses efforts à l'appui des parties en vue d'un règlement politique.

---